

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL 2019

« DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE – SPECIALISATION AUTISME »

Autorité compétente pour l'appel à candidature :

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
103 bis, rue Belleville
CS 91 704
33 063 BORDEAUX Cedex

Direction en charge de l'appel à candidature :

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)
Pôle Autonomie

Pour tout échange :

Adresse courriel : ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Il convient de mentionner dans l'objet du courriel la référence à l'appel à candidature
« DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE - AUTISME 2019 ».

Adresse courriel pour toute question relative à l'appel à candidature : ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE : 25 NOVEMBRE 2019

Objet de l'appel à candidature :

Le présent appel à candidature vise à valider la spécialisation des Dispositifs d'Emploi Accompagné (DEA) pour l'accompagnement du public TSA. Il s'adresse aux DEA labellisés et conventionnés de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les personnes avec TSA ont fait partie, dès la publication du premier appel à candidature, du public prioritaire des DEA. Aussi il s'agit, via ce nouvel appel à candidature, d'évaluer et de reconnaître **la capacité des structures et des professionnels composant le DEA à accompagner les personnes avec TSA dans le cadre de l'emploi accompagné.**

La spécialisation TSA ne doit pas se faire au détriment des autres publics accompagnés mais doit permettre un accompagnement de qualité, en conformité aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS, pour les personnes avec TSA.

Ce présent appel à candidature vise donc à renforcer les DEA conventionnés et permettre ainsi une augmentation de la file active, notamment des personnes avec TSA.

En effet, la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des Troubles du Neurodéveloppement, 2018-2022, prévoit de faciliter l'accès des personnes à l'apprentissage et aux formations supérieures mais également de faciliter l'accès des personnes à l'emploi en milieu ordinaire de travail.

Le budget de fonctionnement des DEA sera abondé de nouveaux crédits, si le projet est validé par les partenaires institutionnels (ARS, AGEFIPH, FIPHFP, Direccte).

Pour rappel, le « dispositif d'emploi accompagné » (DEA) représente l'ensemble des composantes fonctionnelles du territoire mobilisées pour mettre en œuvre les quatre modules prévus par les textes : l'évaluation de la situation de la personne en tenant compte de son projet professionnel et le cas échéant des besoins de l'employeur, la détermination du projet professionnel et l'aide à sa réalisation, l'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi, l'accompagnement dans l'emploi de la personne et l'appui à l'employeur .

L'ARS Nouvelle-Aquitaine soutient fortement le déploiement des DEA puisque, depuis 2017, 11 DEA ont été labellisés et couvrent ainsi tout le territoire régional, excepté le département de la Charente pour lequel la labellisation du DEA sera effective d'ici la fin de l'année 2019.

Le cahier des charges est annexé au présent avis et également téléchargeable sur le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine (<http://ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr>)

1. Sollicitation de précisions complémentaires :

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 20 novembre 2019 uniquement par messagerie à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Une réponse sera ainsi apportée aux candidats par le biais d'une foire aux questions qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse ci-dessous.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

2. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des candidatures :

Pièces justificatives exigibles :

Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :

- a) Une partie n°1 « déclaration de candidature », comportant, outre une lettre de candidature, des éléments d'identification du candidat :
 - ✓ Identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
 - ✓ Identité du service, implantation
 - ✓ Territoire(s) d'appel à candidature visé(s)

- b) Une partie n°2 « projet » composée des éléments suivants:
 - ✓ Présentation du projet
 - ✓ Proposition de grille d'indicateurs

Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature sera transmis **en version électronique et par courrier en deux exemplaires en recommandé avec accusé de réception.**

- a) **envoi par courrier ou remis directement sur place** aux adresses suivantes :

Délégation départementale de la Charente-Maritime (17)
5 place des Cordeliers - Cité administrative Duperré - CS 90583
17021 La Rochelle Cedex 1

Délégation départementale de la Corrèze (19)
4 rue du 9 juin 1944 - CS 90230
19012 Tulle

Délégation départementale de la Creuse (23)
28, avenue d'Auvergne - CS 40309
23006 Guéret

Délégation départementale de la Dordogne (24)
Bât. H - Cité Administrative - 18 rue du 26ème RI - CS 50253
24052 Périgueux Cedex 9

Délégation départementale de la Gironde (33)
103 bis rue Belleville - CS 91704
33063 Bordeaux Cedex

Délégation départementale des Landes (40)
Cité Galliane - 9, avenue Antoine Dufau - BP 329
40011 Mont-de-Marsan

Délégation départementale de Lot-et-Garonne (47)
108 boulevard Carnot - CS 30006
47031 Agen Cedex

Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques (64)

Site de Pau :

Cité Administrative, Bd Tourasse - CS 11604
64016 Pau Cedex

Site de Bayonne :

2 allées Marines
CS 38538
64185 Bayonne Cedex

Délégation départementale des Deux-Sèvres (79)

6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537
79025 Niort Cedex

Délégation départementale de la Vienne (86)

4 rue Micheline Ostermeyer - BP 20570
86021 Poitiers Cedex

Délégation départementale de la Haute-Vienne (87)

24 rue Donzelot - CS 13108
87031 Limoges Cedex 1

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

**Le dossier – en double exemplaire - sera inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention
«AAC 2019 - DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE- AUTISME- NE PAS OUVRIR ».**

b) envoi par courriel

Le promoteur doit obligatoirement transmettre une version dématérialisée du projet par mail à l'adresse suivante :

ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr

Cet envoi par mail devra comprendre :

| |
|---|
| Objet du mail : REPONSE AAC 2019 - DISPOSITIF EMPLOI ACCOMPAGNE- AUTISME |
|---|

Corps du mail : éléments constituant la partie n°1 du dossier « déclaration de candidature »

Pièces jointes : ensemble des éléments constituant la partie n°2 « projet » du dossier dans un fichier ZIP. Toutes les pièces devront être au format PDF.

Les pièces jointes ne seront ouvertes qu'à l'issue de la période de dépôt.

3. Publication et modalités de consultation du présent avis

L'avis d'appel à candidature et ses annexes, seront publiés le site internet de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, à l'adresse suivante :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>

4. Modalités d'instruction

Après une instruction des projets assurée par les Délégations Départementales de l'ARS en lien avec ses partenaires AGEFIPH, FIPHFP et DIRECCTE, l'étude des dossiers sera réalisée par les représentants de l'ARS, de l'AGEFIPH, du FIPHFP, de la DIRECCTE et des usagers réunis en comité consultatif de sélection. Les promoteurs seront invités à présenter leur dossier. Cette instance émettra un avis sur les projets présentés à destination du Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

5. Calendrier de l'appel à candidature

Date limite de remise du dossier de candidature : 25 novembre 2019

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : décembre 2019